



CATHERINE PROCACCIA

Sénateur du Val-de-Marne

Vice-Présidente de l'Office parlementaire d'évaluation des
choix scientifiques et technologiques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Que les responsables des coupures sauvages d'électricité payent !

Catherine Procaccia, Sénatrice du Val-de-Marne a interrogé mercredi 22 janvier 2020 le Premier Ministre sur les coupures d'électricité sauvages intervenues le mardi 21 janvier au matin dans le Val-de-Marne.

Après Bordeaux, Nantes, Lyon, Perpignan, Agen et Marseille, c'était mardi une dizaine de villes du Val-de-Marne qui ont été volontairement privées d'électricité par la CGT Energie, qui a immédiatement revendiqué cet acte de vandalisme.

Face à cet acte, et aux menaces d'autres coupures proférées par les responsables de la CGT dans les médias, la Sénatrice attendait du Premier Ministre une réponse concrète quant aux mesures que comptait prendre le Gouvernement contre les auteurs de ces délits. En effet, s'ils ne sont pas fonctionnaires et donc pas sanctionnables directement par l'État, le Gouvernement peut par son pouvoir de police renforcer les contrôles et prévenir ces coupures qui mettent en danger l'activité économique du pays, mais aussi la vie des français. Dans le département du Val-de-Marne, plusieurs accidents ont en outre rendu nécessaire l'intervention des services de secours, notamment à cause de la mise à l'arrêt des feux de circulation.

Elisabeth Borne, Ministre de la transition écologique et solidaire, répondant au nom du Gouvernement, a certes indiqué que l'Exécutif trouvait scandaleux et illégal ce genre d'acte, mais n'a pour autant pas expliqué quels moyens le Gouvernement comptait déployer pour les empêcher.

Pour sa part, Catherine Procaccia a exprimé son souhait de voir l'État prendre toute ses responsabilités, en exigeant notamment de la CGT la réparation intégrale du préjudice causé par cette coupure géante. Pour rappel, si le fournisseur d'électricité porte systématiquement plainte conformément à son règlement, aucune de ces plaintes n'aboutit pourtant à une condamnation.

La CGT percevant près de 20 millions d'euros de subventions publiques de l'État par an, le Gouvernement a pourtant les moyens d'agir. Chaque fois que ce syndicat revendiquera un acte sauvage illégal, le Gouvernement devra prendre ses responsabilités et agir en conséquence pour protéger les français de ces pratiques inacceptables.

Les français ne peuvent pas être les otages d'un conflit entre une poignée d'activistes délinquants et un Gouvernement laxiste en matière de sécurité.



Contact presse : Kévin REVA - 06 32 99 19 84